



Saint-Pée-sur-Nivelle

BULLETIN MUNICIPAL / HERRIKO KAZETA

Juillet 2024ko uztaila



DOSSIER BUDGET

Moment primordial dans la vie d'une collectivité. p. 12-15

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Des projets à venir. p.16-17

TRAVAUX

Aménagement, construction, point sur les travaux en cours. p.30-31

WWW.SAINTPEESURNIVELLE.FR

 stpeesurnivelle |  stpeesurnivelle

[STOP]

ÉLAGAGES APPROXIMATIFS

Ensemble agissons au quotidien contre les incivilités

AMENDE
1 500 € *

*sous réserve de frais supplémentaires.



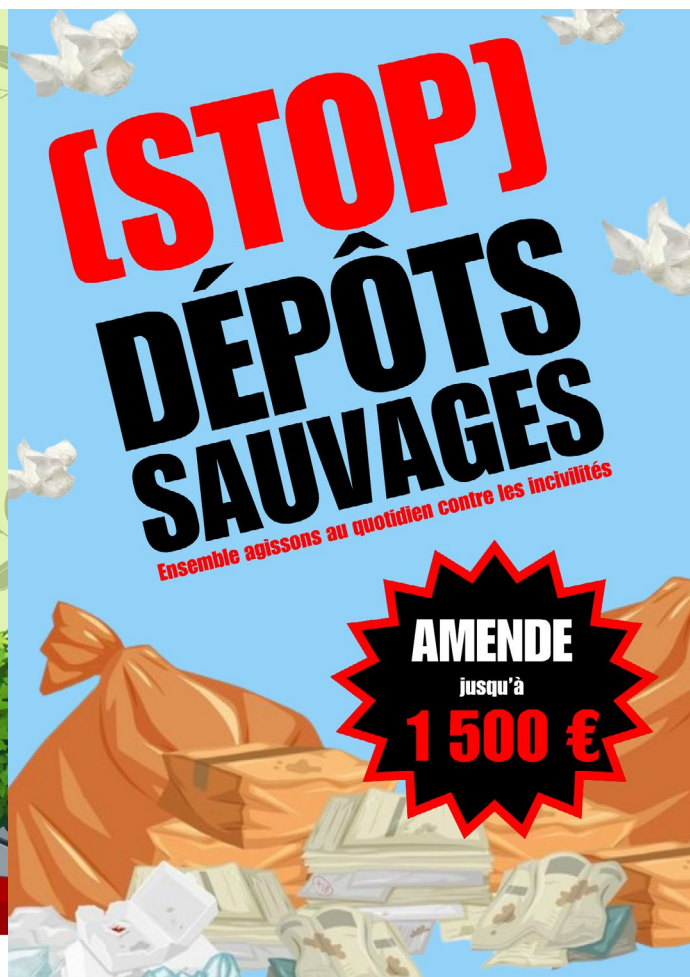
*Amende de 3 000€ en cas de récidive.

[STOP]

DÉPÔTS SAUVAGES

Ensemble agissons au quotidien contre les incivilités

AMENDE
jusqu'à
1 500 €

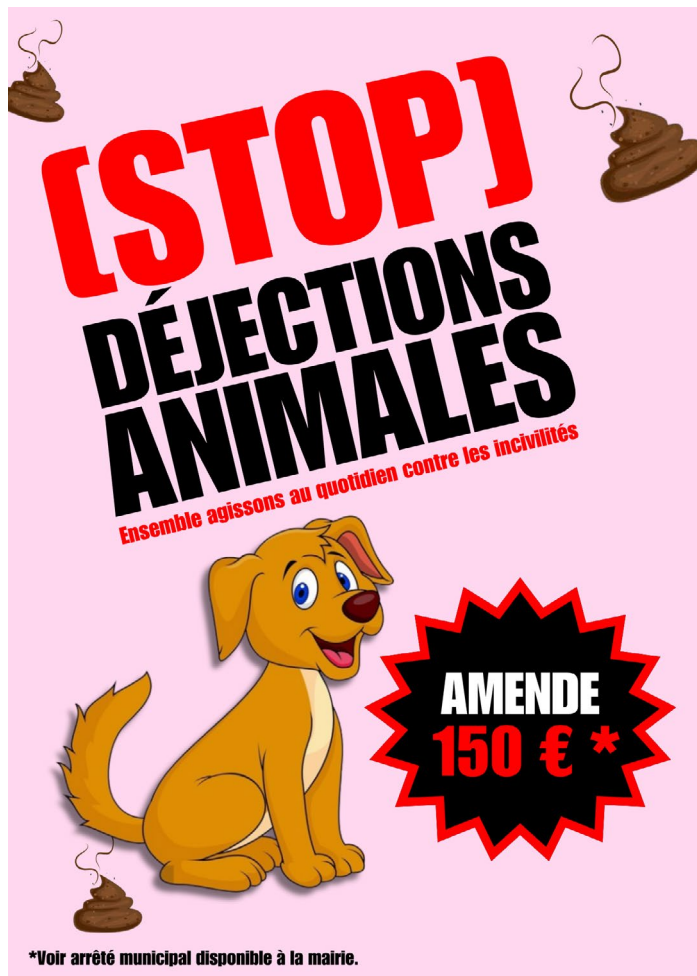


[STOP]

DÉJECTIONS ANIMALES

Ensemble agissons au quotidien contre les incivilités

AMENDE
150 € *



*Voir arrêté municipal disponible à la mairie.

[STOP]

BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Ensemble agissons au quotidien contre les incivilités

AMENDE
jusqu'à
450 €



ÉDITO DU MAIRE *p.5*

RETOUR EN IMAGES *p.6-11*

DOSSIER BUDGET *p.12-15*

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS *p.16-17*

ACTUALITÉS *p.18-23*

CULTURE *p.24-25*

SOCIAL *p.26*

ENFANCE / JEUNESSE / LAC *p.27*

AFFAIRES AGRICOLES *p.28*

URBANISME *p.29*

TRAVAUX *p.30-31*

ETAT CIVIL *p.32*

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES *p.33-35*

Bulletin Municipal de Saint-Pée-sur-Nivelle
Juillet à décembre 2024

Edité par la mairie de Saint-Pée-sur-Nivelle
Directeur de publication : Bernard Elhorga

Adjointe au maire en charge de la communication : Véronique Fages

Texte et photos : Service communication

Conception graphique : Justine Ducros www.justineducros.com

Imprimerie : Sud-Ouest Service's imprimerie

Tirages : 4 000 exemplaires

SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE

OCTOBRE ROSE

TOUS MOBILISÉS CONTRE LE CANCER DU SEIN

APPEL À PARTICIPATION CONFECTION DE CARRÉS ROSE



Réalisation de carrés de couleur rose, au format 20 x 20 cm, en tissu, crochet, tricot, tissage, patchwork etc... Projet artistique initié par le Club Sénior, dans le cadre de sa participation à octobre rose.

Dépôt des réalisations à la mairie, sur les horaires d'ouverture, jusqu'au 20 septembre 2024.



Imprimé par Mairie de Saint-Pée-sur-Nivelle - Ne pas jeter sur la voie publique



Édita

Chers Senpertar,

Nous voici à l'aube de la saison estivale, période tant attendue par nos commerçants, restaurateurs, propriétaires d'hébergements et l'ensemble des professionnels du tourisme, qui font de notre belle commune un lieu privilégié de villégiature.

Dès le mois de juillet, vous aurez le plaisir de retrouver l'effervescence du lac avec ses nombreuses activités nautiques et de loisirs, proposées par la Ville et par des professionnels : canoë, kayak, stand up paddle ou encore pédalos ...

Sur l'herbe à l'ombre de la végétation ou plutôt sur le sable ...
Jouer, flâner, lire ... Il y en aura pour tous les goûts !

Ce nouveau numéro du bulletin municipal est l'occasion de faire un point sur la situation budgétaire de la commune. Un enjeu toujours de taille pour maintenir un équilibre et préserver la qualité du service public. Cette année, nous poursuivons nos projets en effectuant des investissements réfléchis et raisonnés pour être en cohérence avec vos besoins : agrandissement de la cantine scolaire et du centre de loisirs, piste cyclable entre Amotz et le Bourg dans le cadre du schéma vélo, sécurisation et contrôle de la vitesse avec des radars mobiles pédagogiques ...

Notre commune possède une dynamique économique, sociale et culturelle, c'est un village avec de nombreux atouts qui mérite que l'on investisse pour maintenir des infrastructures de qualité.

Cette année encore, le service culturel, le service enfance / jeunesse, l'office de tourisme et les associations de la commune ont élaboré des animations de qualité : fêtes des quartiers, Mutxiko, feu d'artifice, soirées paysannes, troquet vagabond, danses basques, démonstration de pelote, activités, spectacles, concerts, conférences, pièces de théâtre, visites guidées, journées européennes du patrimoine, et bien d'autres encore !

De quoi être occupé jusqu'à la fin de l'année.

Au nom de l'équipe municipale, je tiens tout particulièrement à féliciter les joueurs et l'association du SPUC rugby pour leurs belles performances !

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été placé sous le signe de la joie et la convivialité.

BERNARD ELHORGA
Maire de Saint-Pée-sur-Nivelle

Editoriala

Senpertar maiteak

Merkatariek, ostalariek, ostaratzaileek eta turismo arloko profesional guziek igurikatzen duten uda laster etorriko zaigu. Profesional horiek dute gure herri ederra opor leku paregabea egiten.

Uztailetik goiti, aintzirako bizitza berpiztuko da uretako jarduera eta aisialdi ugariarekin, Herriak eta profesionalen antolatuturik. Tenis jokalekuak, kanoa, kayak, arraun surfa... Belarrean, landareen itzalean edo harea gainean... Jostatu, ibili, irakurri... Izanen da zaletasun guziak asetzeko behar den guzia!

Herriko aldizkari zenbaki berri hau herriko kontuen egoera aipatzeko aukera da. Erroka handia da beti oreka mantentzeko eta zerbitzu publikoen kalitatea zaintzeko. Aurten, gure proiektuak aitzina eramaten segitzen dugu zentzuzko inbestimenduak eginez zuen beharrei behar bezala erantzuteko: eskolako eta aisialdi zentroko jantegia handitzea, bizikleta bide bat Amotz eta burguaren artean bizikleta eskemaren harira, segurtasuna eta abiadura murriztea radar mugikor pedagogikoen bidez...

Gure herriak badu bizkortasun ekonomiko, sozial eta kultural bat. Abantaila bat baino gehiago dituen herria da eta kalitatezko azpiegiturak mantentzeko inbestitzea merezi du.

Aurten ere, kultur zerbitzuak, haurtzarora/gazteria zerbitzuak, turismo bulegoak eta herriko elkarteek kalitatezko ekitaldiak apailatu dituzte: auzotegietako bestak, muxikoak, suziriak, laborantza-gaualdiak, ostatu erromesa, euskal dantzak, pilota, udako jarduerak, Haur Joko Eguna, ikusgarriak, kontzertuak, hitzaldiak, antzerkia, ibilaldi kontatuak, Ondarearen Europako Jardunaldiak, eta beste hainbeste! Urte bukaera arte izanen da non zer egin!

Herriko kontseiluaren izenean, nire goresmen bereziak ematen ditut jokalariei eta SPUC errugbi elkarteari haien emaitzen ederrengatik. Uda eder bat opatzen dizuet denei alaitasuna eta adiskidetasunaren seinalepean.



NOCES D'OR
(22/12/2023)



GALETTE DES ROIS DES AÎNÉS
(09/01/2024)



CÉRÉMONIE DES VŒUX
(12/01/2024)



RETRAITE DES PROFESSIONNELS
(31/01/2024)



FORUM DES MÉTIERS
(02 et 03/02/2024)



CARNAVAL DES ÉCOLES
(16/02/2024)



BOURSE À L'EMPLOI SAISONNIER
(02/03/2024)



CÉRÉMONIE CITOYENNE
(09/03/2024)



PRINTEMPS DES POÈTES
(11 au 16/03/2024)



GENDARMERIE : POSE DE LA 1^{ÈRE} PIERRE
(15/03/2024)



MUTXIKO
(17/03/2024)



KORRIKA DES ENFANTS (21/03/2024)
LA MUNICIPALITÉ A PARTICIPÉ
À LA KORRIKA (24/03/2024)



**MÉDAILLE D'ARGENT AU SALON
DE L'AGRICULTURE (03/03/2024)**

Ferme aux Piments P. DIHARCE
remise du diplôme (29/03/2024)



STAGE DE BABYSITTING (22 au 24/04/2024)



CHASSE AUX ŒUFS (30/03/2024)



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945 (08/05/2024)

Rencontres culturelles
(6 au 19/04/2024)



MAIDER (06/04/2024)



JOURNÉE DES FAMILLES (13 au 18/05/2024)



1ÈRE RENCONTRE AFRO-BASQUE
(13/04/2024)



FÊTE DES MÈRES (25/05/2024)



LYCÉE ST CHRISTOPHE WARRIOR RACE

(17/01/2024)



**GILEN ICIAGA
ET ODEI LARREBOURE BONNET
CHAMPIONS DE FRANCE
CHISTERA JOKO GARBI**

(21/01/2024)



RALLYE DU LABOURD

(05 au 07/04/2024)



Le guide des associations
est disponible à l'accueil de la mairie
et en téléchargement sur
www.saintpeesurnivelle.fr



**ELUR CHAMPIONNE
DE FRANCE**
(07/04/2024)



**JON SAINT PAUL CHAMPION DE FRANCE
MAIN NUE PRO PAR ÉQUIPE** *(15/04/2024)*



EUSKAL TEAM ENDURANCE
(19 au 21/04/2024)



BATTELEKU, VICTOIRE DE « MATTIN »
(26/04/2024)



ANNIVERSAIRE ZIRIKOLATZ
(26 et 27/04/2024)



TRIATHLON AU LAC
(04 et 05/05/2024)



FÊTE DE L'AGNEAU
(05/05/2024)



JOURNÉE DES COUTELIERS
(09/05/2024)



HERRI URRATS (12/05/2024)



IMANOL GOSSET ESPOIR
DU TENNIS FRANÇAIS
@creditphoto : Thierry Jacob



TRIADON (17/05/2024)

Cet événement sportif caritatif a permis de récolter la somme de 1625€ au profit de l'association Goxa Leku.



La municipalité remercie les entreprises Maitena Estienne et Jean-Claude Aycaguer ainsi que Madame Elisabeth Lopez et Monsieur Jean Sauvairé pour avoir participé à la restauration de la statue de la chapelle d'Olha ainsi que des statuettes.

Le budget primitif de la commune a été voté lors du Conseil municipal du 11 avril 2024. Le vote du budget est un moment primordial dans la vie d'une collectivité car il permet d'acter les dépenses courantes et de projeter les investissements à venir sur l'année. C'est aussi le moment où le taux de la fiscalité locale est voté.

Cette année, la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle a voté un budget d'investissement de 4 688 527,13 € et un budget de fonctionnement de 8 250 000 €.

Nous vous proposons ci-contre de découvrir en détail les répartitions budgétaires de la commune, ainsi que les nouveaux projets.

LA FISCALITÉ

Après une hausse significative des matières premières, des dépenses en énergie, des charges de personnel et surtout de l'augmentation des pénalités liées à la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) pour le logement social (+93%) la municipalité a été contrainte d'augmenter, cette année, de 3% le taux des impôts locaux.

BUDGET GLOBAL
12 938 527, 13 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT
4 688 527,13 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT
8 250 000 €

**AUGMENTATION
DU TAUX D'IMPOSITION : 3 %**

TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI
29,02 % (Taux communal)

TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI
36,33 % (Taux communal)

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
(CULTURELLES ET SPORTIVES)**
95 000 €

**MAÎTRISE DES DÉPENSES PAR RAPPORT
AU BUDGET PRIMITIF DE 2023**
-0.5 % dépenses à caractère général
+ 8,7 % charges de personnel

	MAISON INDIVIDUELLE HELBARRON 100 M ²	MAISON INDIVIDUELLE LAC 170 M ²	APPARTEMENT BOURG 45 M ²	APPARTEMENT OLHA 60M ²
BASE TF 2023	1 692,00 €	3 380,00 €	2 612,00 €	1 117,00 €
TAUX TFB 2023	28,17%	28,17%	28,17%	28,17%
COTISATION TFB 2023	477,00 €	952,00 €	736,00 €	315,00 €
VALEUR LOCATIVE 2024 (+3,9%)	1 758,00 €	3 512,00 €	2 714,00 €	1 161,00 €
COTISATION TFB 2023 SANS HAUSSE DE TAUX	495,00 €	989,00 €	764,00 €	327,00 €
AUGMENTATION DUE À LA REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES	18,00 €	37,00 €	28,00 €	12,00 €
TAUX TFB 2024 (+3%)	29,02%	29,02%	29,02%	29,02%
COTISATION TFB 2023 AVEC HAUSSE DE TAUX	510,00 €	1 019,00 €	788,00 €	337,00 €
AUGMENTATION DUE À LA HAUSSE DE TAUX	33,00 €	67,00 €	52,00 €	22,00 €

LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES (THRS)

Par décret du 25 août 2023, la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle est désormais dans la liste des communes dans lesquelles s'applique la taxe sur les logements vacants et, à ce titre, la possibilité pour les Conseils municipaux de majorer jusqu'à 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Au regard de la très forte tension sur l'accès au logement pour la population, le Conseil municipal a appliqué la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit de toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité, notamment les salaires du personnel et frais assimilés, les subventions versées aux associations, les charges générales comme les assurances, l'électricité ou encore les charges financières comme les intérêts et emprunts et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir comme les impôts et taxes, les subventions reçues, ou encore les produits des services (facturation enfance / jeunesse, loyers, redevance d'occupation du domaine public...).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il s'agit des dépenses nécessaires pour investir dans du neuf ou tout ce qui permet d'allonger la durée de vie du patrimoine, d'investir dans du matériel et des équipements, de réaliser des études, des travaux de construction, mais aussi le remboursement du capital des emprunts. Les recettes comprennent : les subventions, les dotations, l'autofinancement, et les emprunts nouveaux.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

0.3%

CHARGES SPÉCIFIQUES :
15 000 €

1.8%

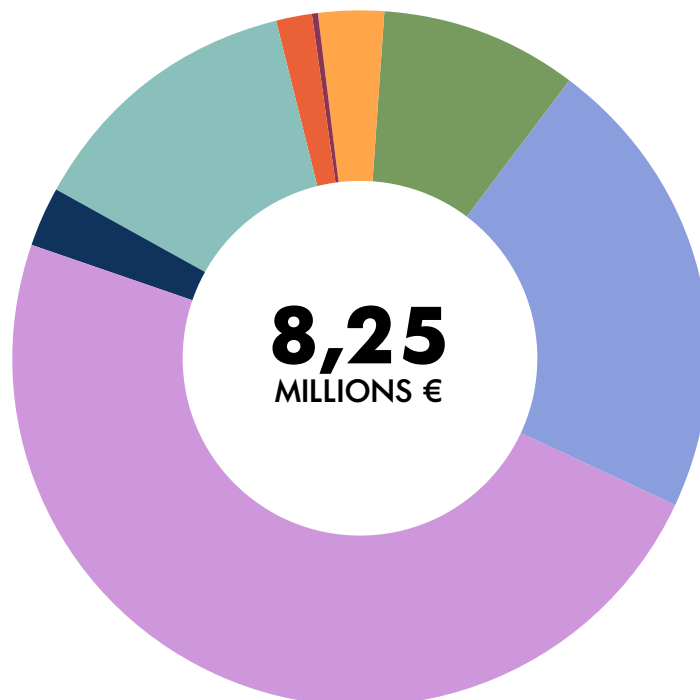
CHARGES FINANCIÈRES :
150 000 €

13 %

AUTRES CHARGES
DE GESTION COURANTE :
1 075 000 €

2.8%

ATTÉNUATION
DE PRODUITS (SRU) :
232 000 €



3%

DÉPENSES D'ORDRE :
250 000 €

9%

VIREMENT À LA SECTION
D'INVESTISSEMENT :
738 000 €

21.8%

CHARGES À CARACTÈRE
GÉNÉRAL : 1 800 000 €

48.3%

CHARGES DE PERSONNEL
ET FRAIS ASSIMILÉS :
3 990 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7.4%

PRODUIT DES SERVICES :
607 300 €

50.8%

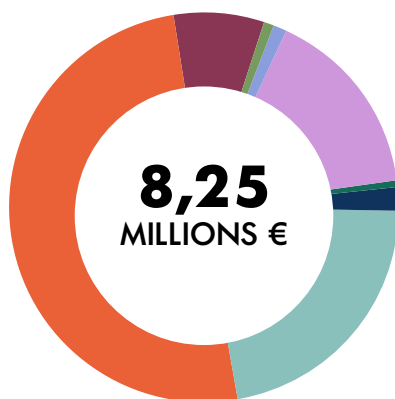
IMPÔTS ET TAXES :
4 187 721 €

22.1%

DOTATIONS, SUBVENTIONS
ET PARTICIPATIONS :
1 825 105,79 €

1.9%

AUTRES PRODUITS
DE GESTION COURANTE :
159 600 €



0%

PRODUITS FINANCIERS :
20 €

1%

PRODUITS SPÉCIFIQUES :
5 000 €

1.2%

ATTÉNUATIONS DES CHARGES :
100 000 €

15%

EXCÉDENT
DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ :
1 315 253,21 €

0.6%

RECETTES D'ORDRE : 50 000 €

DÉPENSES

D'INVESTISSEMENT

4 688 527,13
MILLIONS €



23.3%

DÉFICIT REPORTÉ :
1 092 972,70 €



6.2%

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :
291 372,56 €



30.8%

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :
1 445 978,67 €



24.2%

IMMOBILISATIONS EN COURS :
1 132 704 €



0.10%

DOTATIONS, FONDS DIVERS, RÉSERVES :
5 000 €



14.3%

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS :
670 499,20 €



1.1%

OPÉRATIONS D'ORDRES :
50 000 €

RECETTES

D'INVESTISSEMENT

4 688 527,13
MILLIONS €



25.8%

DOTATIONS, FONDS DIVERS
ET RÉSERVES : 1 208 826,13 €



24.4%

SUBVENTIONS REÇUES :
1 141 701 €



28.8%

EMPRUNTS :
1 350 000 €



5.3%

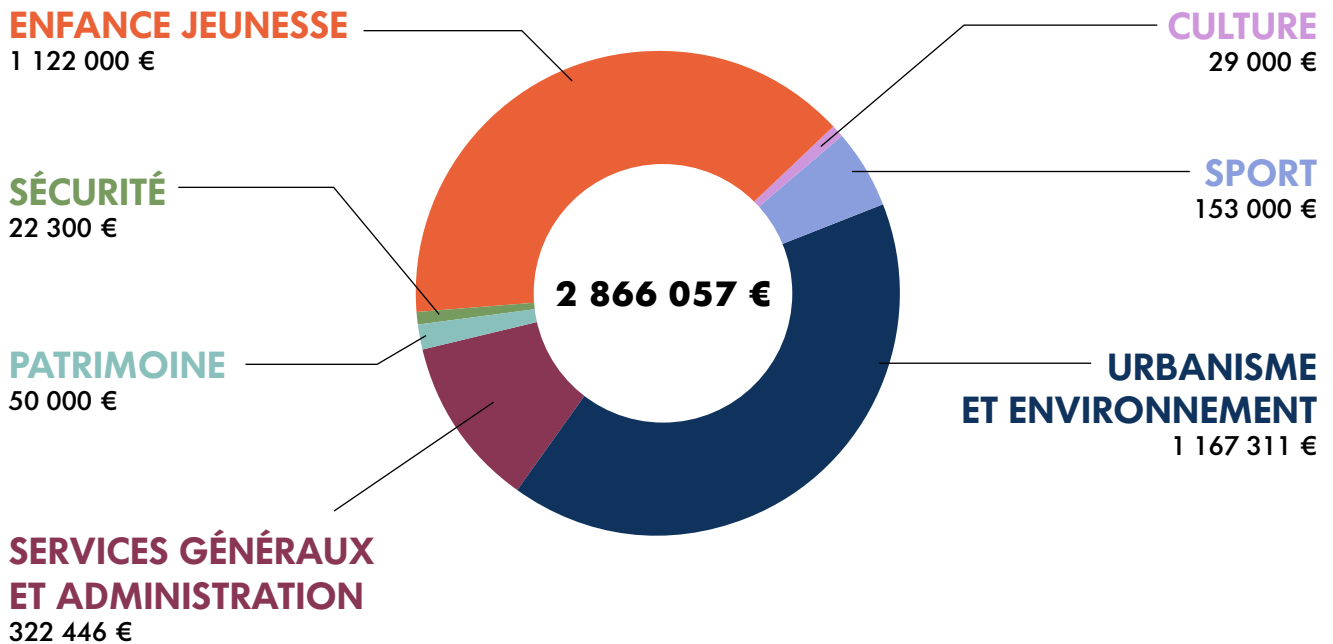
OPÉRATIONS D'ORDRE :
250 000 €



15.7%

VIREMENT DE LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT :
738 000 €

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024



LES GRANDS AXES DES NOUVEAUX PROJETS POUR 2024



SCHÉMA VÉLO
ENTRE AMOTZ ET LE BOURG

700 000 €



TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT
DE LA CANTINE SCOLAIRE

674 150 €



TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT
DU CENTRE DE LOISIRS

388 694,80 €



TRAVAUX
DE VOIRIE

150 000 €



IMPLANTATION
D'UN CITY-STADE

138 000 €



RESTAURATION
DE L'ÉGLISE

50 000 €



ACHAT
DE VÉHICULES

105 000 €



ACHAT DE MATÉRIEL
ET ÉQUIPEMENTS

87 980 €



CADRE
DE VIE

93 550 €

Les élections du Conseil municipal des enfants se sont déroulées durant la journée du 16 février 2024. À tour de rôle, les élèves, accompagnés de leurs enseignants, se sont déplacés à l'espace culturel Larreko pour voter. Le soir, a eu lieu le dépouillement en présence des familles et des élus du Conseil municipal.



Composition du Conseil municipal des enfants



École du Bourg

CEZAT Noélia (CM1), BRUMEAUX Alice (CM1),
GRAZIOTIN Ibaia (CM2), MORVAN Gwenaël (CM2)



École d'Amatz

LATASTE Tom (CM1), URDAMPILLETA Rose (CM1),
LOPEZ-TRUANO Margo (CM2)



École Saint-Joseph

GUISON Simon (CM1), COSTIL GOYA Oihana (CM1),
BERROUET Maika (CM2), ECHER Dimitri (CM2)



Zaldubi Ikastola

CARRICABURU Anita (CM1), SOLABERRIETA Xumai (CM1),
BONNEMAISON Aihena (CM2), POEUF Tiago (CM2)

Le Conseil municipal des enfants est un lieu d'expression et d'échange qui permet aux enfants d'être acteurs dans la vie du village, de découvrir la vie de la commune et de réaliser des projets, tout en favorisant leur apprentissage de la citoyenneté. Il permet aux élus adultes de mieux prendre en compte le regard des enfants sur le village.

Le CME est composé de 15 élus en CM1 et CM2 des 4 écoles de Saint-Pée-sur-Nivelle.

Le mandat est un mandat bénévole de 2 ans non renouvelable. Exceptionnellement, ce mandat prendra fin en juin 2025. Le CME est présidé par le maire ou le vice-président de la commission enfance. Une équipe d'accompagnement est mise en place pour guider les jeunes élus dans leurs réflexions, projets et actions. Elle assure un lien avec le Conseil municipal. Elle est constituée des membres de la commission enfance. Des intervenants extérieurs peuvent aussi être sollicités afin d'accompagner la réalisation de projets.

Le premier Conseil municipal des enfants a eu lieu le 8 mars dernier à la salle du Conseil de la mairie sous la bienveillance de Bernard Elhorga, Maire, de Martine Arhancet première adjointe au maire et d'élus locaux. Les jeunes conseillers ont pu visiter les différents services de la mairie sous forme de jeu avec la participation d'Angèle, animatrice de la commune. Ils ont ensuite listé et voté 3 projets à mettre en place au cours de leur mandat : un jardin potager, organiser des Olympiades entre les écoles et une semaine d'activités en basque. La seconde rencontre a eu lieu le vendredi 7 juin, le CME a travaillé sur la mise en place d'une forêt pédagogique.



EUS

Haurren herriko kontseilua : Haurren herriko kontseiluaren hauteskundeak otsailaren 16an iragan ziren. HHK adierazpen eta trukatzeko toki bat da non haurrek herriko parte-hartzaileak bilokatzen diren. Herriko bizia ezagutzen dute eta proiektu batzuk gauzotzen dituzte. Aldi berean, herritartasuna zer den ikasten dute. HHK hautetsi helduak laguntzen ditu haurrek duten herriarekiko begirada kontutan hartzen. Haurrek, 3 proiektuen inguruan hasiko dira : baratze bat, eskolen arteko Olinpiaden antolaketa eta euskarari buruzko aste bateko ekitaldiak.

Modification du Conseil municipal



Nelly AHETZ-ETCHEBER remplace Marie SALAGNAC en tant qu'adjointe au maire en charge de la culture et du tourisme.



Xavier BOHN du groupe « Agir pour Saint-Pée » intègre le Conseil municipal.



Les risques majeurs

Comme partout en France, la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle est exposée à des risques naturels. Ces risques majeurs sont identifiés et détaillés dans un document spécifique, le « Document d'information communal sur les risques majeurs » (DICRIM). Ce document présente les 9 risques qui peuvent toucher le territoire, à savoir : l'inondation, la tempête, la rupture de barrage, les feux de forêts, les mouvements de terrain, les séismes, le transport de matières dangereuses, la pandémie ou encore la canicule. Ce document indique les différents moyens d'alertes, les ressources utiles et les consignes de sécurité pour chaque cas.

Ce document indispensable a été distribué dans les boîtes aux lettres de la commune du 15 au 20 avril 2024. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le retirer à l'accueil de la mairie au format papier ou le télécharger sur le site de la ville sur :

www.saintpeesurnivelle.fr



Procédure du rappel à l'ordre

Le vendredi 12 avril 2024, Bernard Elhorga, Maire, a rencontré le procureur de la République de Bayonne, Monsieur Jérôme Bourrier, dans le cadre de la signature du protocole de mise en œuvre de la procédure du rappel à l'ordre. Cette signature fait suite aux actions engagées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) signé en octobre dernier par la commune. Désormais, le maire peut convoquer et « rappeler à l'ordre » les auteurs de certains troubles qui perturbent la tranquillité publique : dépôts sauvages, dégradations du domaine public ou privé, nuisances sonores, conflits de voisinage etc...

EUS

Herri kontseiluaren aldaketa : Nelly AHETZ-ETCHEBERek Marie SALAGNAC ordezkatzen du auzapezorde gisa, kultura eta turismoaren kargupean. M. Xavier BOHN Agir taldekoa herriko kontseiluan sartzen da.

Prozedura-manu prozedura : Oroitze-manu prozedura 2024ko apirilaren 12an izenpetua izan da. Honek, eskubidea ematen dio auzapezari herriko ordenan egin nahasmen duen egileak deitzeko eta manu prozedura oroitarazteko.

Herriko nagusiak : Arrisku-erantzukizun herriko informazio dokumentua » deitzen den dokumentu berezian identifikatuak eta zehaztuak dira arrisku nagusiak. Lurraldea hunkintzen ahal dituen 9 arriskuak aurkezten ditu eta alertak egiteko manara desberdinak erakusten ditu, baliabide baliagarriak eta kasu bakoitzari doakionez, segurtasun aginduak.

Permis de conduire sur France Identité

La version numérique du permis de conduire est accessible via l'application France Identité. Lors des contrôles routiers, la validité du permis numérique pourra être vérifiée via un lecteur de puce NFC, conférant à cette version la même valeur légale que le permis physique. La dématérialisation s'étend également aux attestations d'assurance, simplifiant ainsi les procédures lors des contrôles routiers. Pour rappel, depuis cette année, il est possible d'obtenir son permis de conduire dès l'âge de 17 ans.

Il est important de rappeler qu'en Espagne, les jeunes de -18 ans n'ont pas le droit de conduire. De plus, il est indispensable d'avoir une carte nationale d'identité à jour.

Téléchargez l'application France identité dans le cadre de la dématérialisation de son permis de conduire : www.france-identite.gouv.fr

Pour sauver son permis avec un stage de récupération de points proche de Saint-Pée-sur-Nivelle dont l'agrément est délivré par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, visitez le site LegiPermis : www.legipermis.com/stages-points/pyrenees-atlantiques

Pour consulter son solde de points sur son permis de conduire : www.mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/bienvenue

Vous souhaitez acquérir un vélo

Les aides nationales à l'achat d'un vélo sont prolongées jusqu'en 2027 tel qu'annoncé par le Gouvernement à l'occasion du premier comité interministériel vélo et marche du 5 mai 2023.

Vélo classique, vélo cargo, vélos adaptés pour le transport de marchandises ou aux besoins des personnes en situation de handicap, vélo pliant, avec ou sans pédalage assisté, ou remorque électrique pour cycles, sont éligibles au « bonus vélo ». Depuis le 14 février 2024, l'aide est également ouverte aux vélos d'occasion en plus des vélos neufs, vendus par des professionnels.

Retrouvez toutes les informations sur le site : www.primealaconversion.gouv.fr

La Ville dispose d'un service de location de vélos longue durée. Pour toute information relative à la réservation, au paiement et à la prise en charge de rendez-vous pour la location, rendez-vous sur le site : www.txiktak.fr (moyens de transports à la carte, vélos électriques).

Les aides au logement en 2024 : achat, location et rénovation

En France, il existe de nombreuses aides au logement qui profitent aux personnes désirant accéder à la propriété, mais aussi pour financer des travaux de rénovation énergétique. Les locataires bénéficient aussi d'aides financières pour payer leur loyer ou faire face à un changement de situation.

Type d'aide, montant, conditions d'éligibilité, retrouvez toutes les aides au logement auxquelles vous pouvez prétendre sur : www.economie.gouv.fr

Nuisances sonores, rappel des horaires

Pour le respect et la tranquillité de chacun, il est rappelé que le règlement sanitaire départemental, titre V, articles 101 à 104 bis encadrent les activités des professionnels, mais aussi des particuliers.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage.

Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut pas être écarté, (attention aux travaux en extérieur), ces travaux ne pourront être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.

En cas de problème, vous pouvez faire appel à la Police Municipale et à la Gendarmerie Nationale pour que des constatations puissent être effectuées au moment des faits. Connaître et respecter ces règles est la base d'un acte civique responsable !

EUS

Gida baimena « France identité » gunean : Gida baimena numerikoa eskuragarri da France Identité aplikazioaren bidez. Dematerializazioak balio du ere asurantz-frogagierentzat. Xehetasun gehiago www.france-identite.gouv.fr webgunean.

Bizikleta bat erosi nahi duzue :

Bizikleta bat erosteko diru laguntzen luzatzea

www.primealaconversion.gouv.fr

Herriak, iraupen luzerako bizikleta alokatze zerbitzu bat badu.

Xehetasunak www.txiktak.fr

2024ko etxebizitzaari buruzko laguntzak : Obra batzuk diruztatzeko edo jabe bilakatzeke, Frantzia hainbat laguntza badira. Xehetasun gehiago www.economie.gouv.fr webgunean.

Sainu-kalteak : Bakoitzaren lasaitasuna errespetatu elkarbizitzaren onurako. Xitxuketa lanak edo baratze lanak egiten ahaliko dira bakarrik :

- Lanegunetan, 8:30etatik 12:00ra eta 14:30etatik 19:30ra
- Larunbatetan, 9:00etatik 12:00ra eta 15:00etatik 19:00ra
- Igandetan eta besta egunetan, 10:00etatik 12:00ra



Opération tranquillité vacances

Pour lutter contre les cambriolages, l'opération tranquillité vacances vous permet d'enregistrer auprès de la Police Municipale, vos périodes d'absence.

Des patrouilles autour des habitations signalées sont effectuées de façons régulières. Cette surveillance peut également être partagée avec le service de la Gendarmerie Nationale et l'application Voisins Vigilants et Solidaires.



Animaux domestiques

Les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux pour enfants. Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines, sous peine de se voir infliger une amende de 150€.

Nous rappelons également que les chiens ou tous animaux doivent être tenus en laisse au lac de Saint-Pée-sur-Nivelle et que la plage leur est interdite.

Pendant toute l'année, vous devez garder vos chiens sous surveillance lors de vos balades en forêt ; ils ne doivent pas se trouver à plus de 100 mètres de vous. Entre le 15 avril et le 30 juin, la réglementation est plus stricte : vous devez tenir vos chiens en laisse lorsque vous vous trouvez en dehors d'une allée forestière. Sont notamment considérés comme des allées forestières : les routes, les chemins, les sentiers forestiers de grande randonnée ou GR, chemins de promenade... Si vous ne respectez pas cette réglementation, vous encourez une amende pouvant aller jusqu'à 750€. Pour en savoir plus rendez-vous sur : www.service-public.fr



Les biodéchets

Un biodéchet est un déchet non dangereux et biodégradable. Il comprend les déchets alimentaires comme les épluchures, les restes de repas, les produits périmés non consommés et sans emballage, mais aussi les déchets du jardin comme la tonte de pelouse, le fauchage, les feuilles mortes, les brindilles etc...

Pour les particuliers, le syndicat Bil Ta Garbi propose des solutions comme le composteur ou encore le lombricomposteur.

- J'adopte un composteur : idéal pour le jardin en maison individuelle
- J'adopte un lombricomposteur : idéal lorsque vous habitez une résidence, un logement sans jardin ni espace vert. Pratique à l'intérieur ou sur une terrasse.

Pour bénéficier de ces équipements inscrivez-vous sur : www.biltagarbi.com/formulaire-demande-composteur

EUS

Har lasaiak ebintza : Ohointzen kontra buru egiteko, oporrek lasai ekintzak zuen faltatze garaiak grabatzen laguntzen zaituzte hiritzaintzari jo eginez.

Etze-animaliak : Zakurren gorotzak debekatua dira bide publikoetan. Zakur jabeak edo zakura duenak berehala bildu beharko du gorotza 150€tako izuna ez badu izan nahi. Oroitarazten dugu zakurrak loturik atxiki behar direla Senpereko aintziran eta hondartza debekatua zaiela. Apirilaren 15 eta ekainaren 30a artean, zuen zakurrak loturik atxiki beharko dituzue oihan bide baten kanpo baldin bazirete. Araudi hau ez baduzue errespetatzen, 750€ko izuna arriskatzeko duzue.

Ris hondakinak : Bil Ta Garbi sindikatak aterabide batzuk proposatzen ditu partikularrei, konpostagailua edo zizare-konpostagailua adibidez. Materiala hau eskuratzeko xedez, zuen izen ematea ondoko loturan egin ezazue : www.biltagarbi.com/formulaire-demande-composteur.

Horaires de la déchetterie

La déchetterie d'Amotz / Cherchebruit située sur la D307 à Saint-Pée-Sur-Nivelle est ouverte les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Elle est fermée les mardis, jeudis et dimanches. Renseignement au 05.59.47.52.73.

Pensez à donner une seconde vie à vos objets avant de vous rendre à la déchetterie ! Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- La réparation : trouvez le réparateur le plus proche sur www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr
- Le don : entre particuliers ou auprès d'associations locales : www.donnons.org
- Le troc / vente : petites annonces, marché de l'occasion, sur internet
- Le réemploi : réseau des bornes textiles ou dans des associations : www.refashion.fr
www.reseau-renaitre.com
www.aimaletrocoeur.org
- Compostage / broyage des déchets verts
- Recycler un vieux vélo : association « Recyclarte »

Redevance d'occupation du domaine public

Toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance. Les tarifs s'appliquent uniquement aux personnes privées (physiques ou morales) hors associations à but non lucratif et / ou d'intérêt général. Conformément à la décision N°2024-FIN-8, depuis le 1er mai 2024, les tarifs d'occupation du domaine public sont les suivants :

- Travaux : de 4€/m2/semaine à 10€/m2/semaine
- Événement à but lucratif : de 1€/m2/semaine à 100€/m2/semaine
- Vente à emporter : de 20€ à 150€/passage
- Stationnement pour déménagement ou travaux : de 5€/place/jour à 15€/place/jour
- Divers : de 15€ à 500€ suivant la demande

Pour en savoir plus, contactez directement le service de la Police Municipale par téléphone au 05.59.54.19.38 ou par mail sur : policemunicipale@senpere64.fr

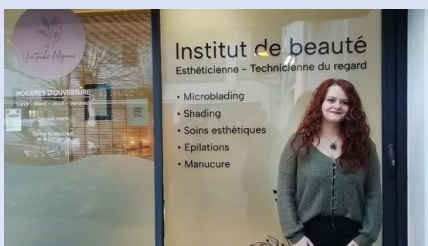
Bienvenue aux nouveaux commerçants !



LA TABLE D'ANTO Antonin LEDUC



EGIAZKI
Camille et Benjamin
FOURT-ARTEAGA



**INSTITUT UNE TOUCHE
D'ÉLÉGANCE** Maéva MATEOS



CRÉDIT SÉLECTO
Amandine HAMZA
et Nathalie DESMOND



PRESSING GARBI LEKU
Christelle ETCHEVEST

EUS

Handakintegiaren tenoreak : Irekia : ostelehenetan, asteazkenetan, ostiraletan eta larunbatetan, 9:00etatik 12:00ra eta 14:00etatik 18:00era.

Sabego publikoaren okupazioaren arduraketa : N°2024-FIN-8 erabakiaren arabera, 2024ko maiatzaren 1az geroztik, jabegoari buruzko okupazio tarifak aplikatzen dira pertsona pribatuei bakarrik (fisikoak edo moralak), irabazteko xederik gabeko elkarteak edota interes orokorrekoak izan ezik.



Marché de plein vent

RECHERCHE DE NOUVEAUX COMMERÇANTS AMBULANTS

La municipalité souhaite étoffer son marché de plein vent qui se tient tous les samedis matin, au cœur du village, de 8h à 13h. **Vous souhaitez nous rejoindre ? Contactez directement le service de la Police Municipale au 05.59.54.19.38.**

Documents à fournir :

- Extrait Kbis (moins de 3 mois)
- Carte de commerçant ambulant
- Attestation d'assurance
- Copie de la CNI



MUTXIKO à vos agendas !

Les Mutxiko ont redémarré le dimanche 17 mars 2024.

Ils ont lieu tous les 3^{èmes} dimanches de chaque mois jusqu'au mois d'octobre de 11h à 12h30.

Venez nombreux !



TRANSPORTS SCOLAIRES LES INSCRIPTIONS 2024/2025

Elles se déroulent jusqu'au 3 août 2024.

L'inscription est désormais obligatoire pour tous les élèves, de la maternelle au lycée.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU TRANSPORT SCOLAIRE ?

Je renseigne ma commune de résidence et celle de l'établissement scolaire ci-dessous pour savoir de quel sectorisation du transport scolaire je dépends. (Groupe A ou Groupe B) et accéder à la plateforme d'inscription en ligne.

JE PROCÈDE À L'INSCRIPTION EN DEUX ÉTAPES :

- 1 : Je renseigne mes informations personnelles
- 2 : J'accède au paiement selon notre groupe de sectorisation.

Je renseigne ma commune de résidence et la commune de scolarisation de l'élève pour débiter l'inscription.

Plus d'infos sur : www.txiktxak.fr

Kanpoka merkatua : Herriko kontseiluak bere kanpoka merkatua garatu nahi du. Profesionalak, zatozte gure gana hiritzaintza zerbitzuarekin harremanetan jarriz eta zenbaki hau eginez, 05.59.54.19.38.

Mutxikoak : Hilabetero iragaten dira, 3garren igandean eta urria arte, 11:00etatik 12:30ra

2024/2025 eskola garraisei buruzko izen-emateak : 2024ko agorriaren 3a arte iragaten dira. Izen-ematea derrigorrezkoa da ikasle guzientzat, haur hezkuntzatik lizeoraino. Informazio gehiago www.txiktxak.fr webgunean.



Réunion du comité des quartiers

Mercredi 28 février, les membres du nouveau comité des quartiers, se sont réunis pour une première réunion à la mairie. Ce premier temps de rencontre fut l'occasion pour les membres de se présenter, d'exprimer leurs attentes, de définir des thématiques et de fixer des rencontres régulières. Les membres sont très motivés et espèrent pouvoir rassembler toutes les énergies pour créer du lien, lutter contre l'isolement des aînés, embellir les quartiers, y développer des services de proximité, et bien plus encore...



Réunion des commerçants

Lundi 18 mars, la municipalité a réuni les commerçants de la commune à une réunion d'échanges où plusieurs sujets ont été abordés : le marché du samedi, le stationnement, la protection contre les crues, le droit d'occupation du domaine public, etc...



Habitat

« Des solutions sur mesures pour se loger et gérer son patrimoine »

Lundi 6 mai, la municipalité a organisé une table ronde sur le thème de l'habitat, abordant des solutions pour le logement et la gestion du patrimoine. Ce temps d'échange avec la population s'est déroulé en présence de plusieurs professionnels : Monsieur Etchevers, notaire, Messieurs Portier et Fieux de l'établissement public foncier local (EPFL) et de Monsieur Etchebest de l'association Etxalde.



Le service de remplacement pour les agriculteurs

Lundi 13 mai la municipalité, à travers son service des affaires agricoles, a invité les agriculteurs du territoire à une réunion d'information sur le service de remplacement. Pour ce faire, une professionnelle de l'association Lagunak était présente pour aborder les différentes thématiques : maladie, accident, décès, épuisement professionnel, congés maternité et paternité, absence pour responsabilités professionnelles, formation, congés annuels...

En cas de besoin, nous vous invitons à contacter le service des affaires agricoles de la commune ou directement l'association sur ordaintza@yahoo.com.



Inauguration du véhicule publicitaire

Lundi 27 mai, la municipalité a convié les annonceurs qui ont contribué au financement du véhicule publicitaire destiné au transport à la demande « Senpere Ibiliz » pour les personnes de 65 ans et plus, afin de les accompagner à leurs rendez-vous médicaux, administratifs, et sociaux. Une réception en petit comité, en présence des bénévoles qui conduisent la navette, a été organisée pour les remercier de leur engagement.



Réunion de présentation du diagnostic agricole

Lundi 3 juin, le service des affaires agricoles a organisé une réunion de présentation sur le diagnostic agricole de la commune, animée par Monsieur Patxi Iriart, d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG). Une restitution du travail mené par EHLG en collaboration avec Denise Tapia, adjointe au maire en charge de l'agriculture et de la forêt. Le but étant de connaître la répartition des terres selon le type de terres et d'usage et de recenser les agriculteurs et éleveurs sur la commune.

EUS

Ayuzen batzardearen bilkura : Kideak, otsailaren 28an elkartu dira. Lehen elkartze denboraldi honetan, haien burua aurkezteko eta haien nahiak adierazteko baliatu dira, bai eta ere gai batzuk zehazteko eta elkarretaritze erregularrak finkatzeko. *Tragarki-ibilgailuaren estreinaldia* : Herri kontseiluak « Senperen Ibiliz » ibilgailuaren iragarki jartzaileak eta boluntarioak bildu ditu maiatzaren 27an haien engaiamendua eskertzeko asmoz. *Erdekapen zerbitzua* : Laborariak gomiatuak izan ziren maiatzaren 13an informazio bilkura batera, ordezkapen zerbitzua aipatzeko. Lagunak elkartea zen animatzailea. *Herriko diagnostikoa* : Euskal Herriko Laborantza Ganbarak (EHLG) herritarrei aurkezpen bat egin die ekainaren 3an. Aurkezpen honetan, lur mota eta erabilpenaren araberako lursailen banaketa aurkeztua izan zaie bai eta ere herriko laborarien eta hazleen kontaketa. *Mahain-ingurua* : Maiatzaren 6an, herriko kontseiluak mahain-inguru bat antolatuta du exebizitzari buruz eta ondareari buruzko kudeaketaren inguruan profesional batzuk hor zirelarik parte-hartzaile gisa. *Komertzantzen bilkura* : Martxoaren 18ko bilkulari esker, komertzantek gai hauen inguruan trukatu dute : larunbateko merkataria, aparkatzea, uholdeen aurkako zaintza, jabea publikoaren okupazioaren eskubidea.

Nouveaux horaires !

Le service culture et associations, situé au 1^{er} étage de l'espace culturel Larreko, place Xan Ithourria, ajuste ses horaires d'ouverture au public pour mieux vous accompagner et vous offrir un service plus personnalisé.

Dès le 1^{er} juillet 2024, l'accueil est ouvert tous les matins au rez-de-chaussée, à l'entrée de l'espace culturel Larreko, de 9h à 12h. L'après-midi, il s'effectue uniquement sur rendez-vous de 13h30 à 17h.

Horaires d'ouverture

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

La médiathèque vous accueille au 1^{er} étage de la maison pour tous, rue Ibarbidea. Elle est ouverte les mercredis et samedis de 10h à 12h30 et les mardis, mercredis et vendredis de 15h à 19h.



LE LIVRET LARREKO DU DEUXIÈME SEMESTRE EST EN COURS DE DISTRIBUTION.

Vous pouvez également retrouver l'intégralité du programme à l'accueil de la mairie et de l'espace culturel Larreko, à l'office de tourisme ou via le QR Code.



LA MÉDIATHÈQUE PROPOSE DE NOMBREUSES ANIMATIONS, À VOS AGENDAS !

Livre en famille

Pour sa 9^e édition, le salon « Livre en famille » revient le dimanche 13 octobre, de 9h à 17h à l'espace culturel Larreko, avec une programmation de qualité. Des auteurs, des maisons d'édition, des libraires, des spectacles vivants... Il y en aura pour tous les goûts et tous les âges. L'occasion de passer un bon moment en famille ou entre amis.

EUS

Ordutegi berria !

Larreko kulturguneko lehen estaian kokatzen den kultura eta elkarten zerbitzuak bere irekitze ordutegia egokitzen du, publikoa ahalik eta hobekien laguntzeko gisan eta zerbitzu pertsonalizatu bat eskaintzeko asmoz.

2024ko uztailaren 1etik goiti, etxebeherean kokatzen den harrera goizero irekia izanen da 9:00etatik 12:00ra. Arratsaldeari doakionez aldiz, hitzordua hartuz gero egiten da harrera, 13:30etatik 17:00ra.

Mediatekaren harrera Denen etxea egoitzan aurkituko duzue, 1n estaian (Ibarbidea karrika). Astezkenetan eta larunbatetan irekia da, 10:00etatik 12:30ra eta asteartetan, asteazkenetan eta ostiraletan, 15:00etatik 19:00ra.

Mediatekako hitzorduek : urriaren 3an : Sartzea beltzean / Urriaren 13a : Liburua Familian / Azaroaren 15a : Dok-lrudiaren hilabetea

Une rentrée dans le noir

La médiathèque municipale organise une soirée « Une rentrée dans le noir », le jeudi 3 octobre à 19h à l'espace culturel Larreko. Lors de cette soirée, vous aurez le plaisir de découvrir ou de redécouvrir Dolores REDONDO, autrice du Pays Basque espagnol de roman noir et policier, qui s'est fait connaître par le succès international de sa « Trilogie du Baztan » et de plusieurs autres romans. Un événement organisé en partenariat avec le festival de cinéma noir et policier de Pau, un aller-retour dans le noir, la bibliothèque départementale 64 et le réseau des médiathèques de la Rhune. Plus d'informations par téléphone au 05.59.54.50.05 ou par mail sur mediatheque@senpere64.fr



PROJECTION D'ARTZAIN SOIL :

Bergère sans terre

Dans le cadre du « Mois du Doc-Image en bibliothèque », la médiathèque municipale vous invite à participer à une projection /débat le vendredi 15 novembre à 20h à l'espace culturel Larreko. Un film documentaire réalisé par Sabina Hourcade et Lucie Francini.

« La décision est prise, l'hiver prochain Maina ne sera plus bergère sans terre. Finie sa condition nomade, la recherche permanente d'un nouveau chez soi, l'impossibilité de gérer ses terres comme elle l'entend ».

Un événement organisé en partenariat avec l'agence livre cinéma en Nouvelle-Aquitaine (ALCA), les cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine (CINA), les Yeux Verts, Biblio64, et le Département des Pyrénées-Atlantiques. Entrée libre.

Octobre rose APPEL À PARTICIPATION

Le Centre Communal d'Action Sociale, organise, à travers son Club Sénior, un appel à participation pour la confection de carrés de tissus. L'objectif est de réaliser des carrés de couleur rose, au format 20 x 20 cm, en tissu, crochet, tricot, tissage, patchwork, afin d'aboutir à un projet artistique d'envergure, dans le cadre du mouvement Octobre Rose.

Si vous aussi vous souhaitez vous mobiliser dans la lutte contre le cancer du sein et soutenir le Club Sénior, vous pouvez déposer vos réalisations à l'accueil de la mairie, sur les horaires d'ouverture, jusqu'au 20 septembre 2024.

Bourse au permis auto

Avec la modification de l'âge l'égal pour obtenir son permis de conduire, la bourse au permis rend éligible les jeunes dès l'âge de 16 ans et jusqu'à 25 ans.
Renseignements auprès du CCAS.

Club Sénior

DE NOMBREUSES ANIMATIONS
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE !

LUNDI MATIN ET MARDI APRÈS-MIDI
Ateliers manuels (+65 ans)

MARDI MATIN
Ateliers informatiques avec Orange Solidarité
(Ouvert à tous)

MERCREDI MATIN
Yoga (+65 ans)

EUS

Darte-hartze deialdia, mobiliza zaitzte minbiziaren kontra

Senior kluba lagundu ezazue arte sorkuntza bat egiten urria arrosa gertakaria kari. Oihal zatiak utz itzazue (20X20 forma) herriko etxean. Irailaren 20a arte baduzue. Zuen esku dago !

Gida baimenari buruzko diruketa

Gida baimenari doakion diruketa eskura ezazue (16 urtetik goiti 25 urte arte).

Etetaldiak senior kluban : Asterarte goizetan : informatika tailerrak « Orange solidarité » -kin (deneri irekia). Asteazken goizetan : yoga (+ 65 urte). Astelehen eta astearte arratsaldetan : eskulan tailerrak (+ 65 urte).

Uta'eki : Uztailaren 8tik agorriaren 23ra, kirol ekitaldeei lot zaitzete berriz, jostagarriak eta naturaren muinean kokatzen direnak, aintzirako itsasketa gunean (9 eta 16 urte arteko haurrentzat).

CCAS RETOUR EN IMAGES



ATELIER BEIGNETS



PÂQUES



CARNAVAL



JOURNÉE RECYCLAGE



LES OLYMPIADES



Dispositif Actiu'été

Durant l'été, vous retrouverez des **activités sportives, ludiques et de pleine nature à la base nautique du lac de Saint-Pée-sur-Nivelle**. Ces activités s'adressent aux enfants de la commune, âgés de 9 à 16 ans, mais aussi aux enfants de plus de 8 ans fréquentant l'ALSH Olhasso. Ces activités se déroulent de **10h à 12h du lundi au vendredi en juillet et en août**. Un éducateur sportif de la commune et un animateur sportif qualifié les encadrent. **Au programme** : canoë, kayak, course d'orientation, tir à l'arc et divers sports collectifs sont proposés selon la météo et le nombre de participants.



Application Kalilo, LES PLAGES DU PAYS BASQUE

Mise en place par la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, l'**application mobile KALILLO, téléchargeable gratuitement, permet aux usagers de retrouver 7j/7 les informations sur la qualité des eaux des plages**, ainsi que de nombreuses informations complémentaires comme : **couleur du drapeau, météo du jour, indications de vent, vagues et marées, horaires de surveillance, accessibilité etc...**

Le centre nautique

Durant la période estivale, le centre nautique est ouvert **du lundi au vendredi de 12h à 19h et le week-end de 11h à 19h**. Les sportifs peuvent louer auprès du centre nautique : canoë, kayak, standup paddle, pédalos.

La surveillance de la baignade

Du 1^{er} juillet au 31 août, de 11h à 18h30, la baignade est surveillée autour du lac, uniquement entre les deux panneaux surmontés de drapeaux rouge et jaune portant la mention « limite de baignade ». Profondeur de l'eau : entre 5 et 8 m.

TARIF DU STATIONNEMENT ET MOYENS DE PAIEMENT

Le stationnement au lac redevient payant du 15 juin au 15 septembre de 9h à 19h. Une carte d'abonnement est proposée en mairie, pour les personnes vivant ou travaillant sur la zone payante. Il existe 4 modes de paiement possible, après avoir indiqué sa plaque d'immatriculation : application « Flowbird », carte bancaire (contact et sans contact), espèce.

STATIONNEMENT	TARIF
1 ^{ère} heure	Gratuite
1h jusqu'à 6 heures	1€ / Heure
1h au-delà de 6 heures de stationnement	0,5 €
Journée	25 €
Forfait post stationnement	25 €
Carte d'abonnement 15 jours	20 €
Carte d'abonnement saison complète 3 mois	30 €
Stationnement journalier des autocars	Gratuit
Stationnement journalier PMR	Gratuit
Stationnement des 2 roues	Gratuit

L'INFO EN +

Les tonnelles et barnums sont interdits sur toute la partie plage du lac, ainsi que l'utilisation de shampoing et gel douche pour les douches situées sur la plage.

EUS

Itsasketa zentroa : Uda garaian, itsasketa zentroa egunero irekia da, 12:00etatik 19:00ra. Bainua zaindua da uztailearen 1etik agorriaren 31era, 11:00etatik 18:30ra.

Kalilo : Aplikazioak balio du ondartzetako urei buruzko informazioak aurkitzeko bai eta ere hainbat informazio gehigarri eskuratzeko : banderaren kolorea, eguneko eguraldia, haizeari buruzko xehetasunak, uhainak eta itsasaldiak, zaintzaren ordutegia, heltzeko eraztasunak...

Agarkatzea : Ordaindu behar ekainaren 15etik irailaren 15era, 9:00etatik 19:00ra. 4 ordainbide : Flowbird », banku txartela (kontakua eta kontaktu gabe), eskudirua.

Informazio gehiago : Itzaltegiak debekatuak dira aintzirako ondartzatza gune guzian, bai eta ere xanpua eta dutxatzeko gelaren erabilera ondartzatza bazterrean kokatzen diren dutxetan.

La fin du bail rural pour les fougères communales

La municipalité a souhaité mettre un terme au bail rural de 9 ans en le remplaçant par un prêt à usage, gratuit, d'une durée de 3 ans. Ce nouveau mode de fonctionnement va permettre à la municipalité et à l'agriculteur d'effectuer un bilan plus régulier de l'utilisation des parcelles, se donnant la possibilité de garder ou de rendre les terres en fonction de l'utilisation réelle. **Néanmoins, les conditions restent les mêmes que pour un bail rural : pas de vente ni de sous-location, pas de prêt gracieux à un autre agriculteur ou à un membre de sa famille dans une commune voisine.** La municipalité tient à pouvoir recenser les excédents de terres, afin de les redistribuer elle-même. Actuellement, le service des affaires agricoles reçoit les agriculteurs pour faire un état des fougères qui leur sont allouées. Ce diagnostic permet à la municipalité de constater des failles dans le processus, donnant accès à des agriculteurs d'autres communes aux fougères de Saint-Pée-sur-Nivelle, depuis de nombreuses années. La municipalité se tient à la disposition des agriculteurs pour échanger sur cette nouvelle démarche. Informations et renseignements par téléphone au 05.59.54.54.58 auprès du service affaires agricoles.

Obligations légales de débroussaillage

Les obligations légales de débroussaillage sont importantes pour la sécurité de tous et des espaces de vie. Tout propriétaire de constructions et installations de toute nature situé dans un rayon de 200m à proximité des bois et plantations est concerné. Cela concerne : la coupe des branches, l'élagage des arbres, la suppression des arbustes, la taille des herbes, l'élimination des déchets de coupe et d'élagage... **Le débroussaillage doit se faire toute l'année en fonction de l'évolution de la végétation.** Dans les Pyrénées-Atlantiques, le débroussaillage est défini par l'arrêté préfectoral n° 64-2022-00030 du 21 novembre 2022.

Avoir un poulailler dans son jardin

La législation concernant les poulaillers familiaux s'applique dans des domaines divers liés au voisinage, aux règles de l'urbanisme et aux mesures sanitaires et environnementales. Les poules sont assimilées à des animaux de compagnie ou d'agrément, même si elles sont élevées dans un poulailler distant de la maison.

Avoir des poules peut occasionner des nuisances pour le voisinage : désagréments olfactifs et désagréments sonores. C'est pourquoi, il est préférable de garder une certaine distance entre votre poulailler et le voisinage. En effet, lors de l'installation d'un poulailler, le bon sens, le respect des autres et les règles de savoir-vivre doivent primer. **Pour plus de renseignements, consultez le règlement sanitaire départemental (RDS) sur www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr**



Les jardins familiaux

La municipalité met à disposition 17 parcelles de jardins familiaux exclusivement réservées aux habitants de la commune, situées au lieu-dit Hahantzenborda, et dénommées « Hahantzenbordako Baratzeak ». Récemment, il a été constaté que 3 parcelles étaient négligées et à l'abandon. Grâce aux efforts des agents municipaux ces parcelles ont été nettoyées et réattribuées à de nouveaux jardiniers.

EUS

Laborantza alokatzearen kontratuaren bukaera : Herri kontseiluak bukaera bat ezarri nahi izan du 9 urteko laborantza alokatzeari, urrik eta 3 urteko erabilpen mailegu batekin ordezkatzuz. Haatik, laborantza alokatze baten baldintza berak dira: salmentarik eta azpi-alokailurik ez, beste laborari bati edo herri auzo batean den bere familiako kide bati dohainikako mailegurik ez.

Espazi garbitzeari buruzko legeko betebeharrak : Edozein eraintzuta baten jabeari zuzendutako betebeharra da hau. Aipu diren oihan eta landetik 200m inguru eraintzuta kokatzen delarik. 2022ko azaroaren 21ko prefetaren erabakia, 64-2022-00030 zenbakia.

Oilategi bat ukatea bere baratzean : Oiloak izatea trabak eragiten ahal ditu auzoengan, hala nola, usaimen : usaimen eta harrabots-trabak. Oilategi bat ezartzean, zentzu ona, besteeziko errespetua eta elkarbizitzari buruzko arauak lehenatasunekoak izan behar dira.

Baratze familiarrak

Herri kontseiluak 17 baratze lursail eskuragarri ezartzen ditu, herriko biztanleei bakarrik erreserbatuak. 3 lursail jadanik berriz emanak izan dira.

Le règlement local de publicité intercommunal Pays basque (RLPI)

L'élaboration du règlement local de publicité intercommunal Pays Basque, visant à définir les règles en matière de publicité, d'enseignes et pré-enseignes sur le territoire se poursuit. La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a fait le choix d'élaborer un règlement local de publicité intercommunal à l'échelle du territoire communautaire en collaboration avec les 158 communes. Par délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2020, la CAPB a engagé la procédure du RLPI, en se fixant les objectifs suivants :

- Proposer une politique d'affichage harmonisée à l'échelle du territoire.
- Garantir un cadre de vie de qualité en identifiant les espaces à valeur paysagère et patrimoniale afin de préserver des logiques d'implantation publicitaire.
- Devenir acteur de l'affichage extérieur en adaptant les règles nationales aux caractéristiques et à la diversité du territoire intercommunal.
- Affirmer l'équilibre entre protection du cadre de vie et développement économique du territoire.
- Intégrer les exigences environnementales et de développement durable imposées par la loi du 12 juillet 2010.
- Réglementer les nouveaux procédés en matière de publicité.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA PLATEFORME EN LIGNE :

www.rlpi-paysbasque.communaute-paysbasque.fr ou par mail sur rlpi-pb@communaute-paysbasque.fr

Pour rappel, aujourd'hui encore les règles nationales de publicité, contenues dans le Code de l'environnement s'appliquent. Les enseignes ne nécessitent pas d'autorisation ni de déclaration préalable sauf pour les enseignes à faisceaux lumineux et en secteur protégé.

Autorisation d'urbanisme : déposer mon dossier en ligne

Vous souhaitez réaliser des travaux soumis à autorisation ? Construire, agrandir, modifier un bâtiment, réaliser une piscine, une clôture, démolir ou aménager un terrain, savoir si votre projet est réalisable et obtenir un permis, une déclaration ou un certificat... C'est très simple, directement en ligne en quelques clics !

Sans déplacement, à tout moment de la journée, vous pouvez déposer votre demande. Les délais d'envoi sont réduits par rapport à un dossier classique papier et la décision est plus rapide. De plus, vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier en ligne.

La Communauté d'Agglomération instruit la demande mais le maire de la commune reste signataire de l'autorisation au regard des documents d'urbanisme opposables.

5 ÉTAPES POUR FAIRE SA DÉCLARATION EN LIGNE :

- Créer un compte sur www.depotpermis.fr
- Décrire son projet
- Télécharger les pièces à joindre
- Validation de votre dossier
- Confirmation de la procédure

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune est consultable sur le site de la Ville ou directement sur www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

EUS

Tokiko publizitateari buruzko araudia : Ipar Euskal herriarteko publizitateari buruzko tokiko araudiaren lantzea jarraitzen ari da. Dokumentu honek publizitateari, entsenei eta iragarki-taulei buruzko arauak zehazten ditu.

Informazio gehiago

www.rlpi-paysbasque.communaute-paysbasque.fr

Hirigintzari buruzko baimenak

Zuen deklarazioa klik batez egin :

- Kontu bat sortu www.depotpermis.fr
- Zuen proiektua deskribatu
- Juntatzeko diren dokumentuak telekargatu
- Txostenaren egiazkotu
- Prozeduraren baieztatzea

Tokiko hirigintza plana : Tokiko hirigintza plana (THP) kontsulta daiteke herriko webgunean edo zuzenean, www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Entretien des dépendances vertes

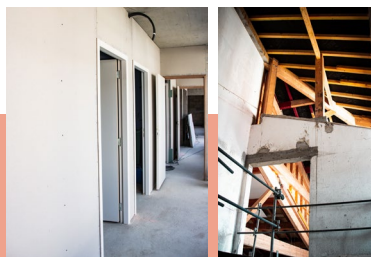
Le Département des Pyrénées-Atlantiques fait évoluer son plan d'entretien des dépendances vertes (PDEV); L'objectif est de continuer à assurer la sécurité des usagers en contribuant à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Ce plan d'entretien prévoit des interventions de fauchage biannuelles, au printemps et à l'été et de rehausser la hauteur des coupes de 10 centimètres minimum sur l'ensemble des routes départementales.

La première intervention s'est déroulée mi-avril et début juin. La seconde intervention a débuté mi-juin et se terminera fin juillet. La troisième intervention, plus aléatoire, aura lieu en cas d'été pluvieux et de besoin avéré.



AMÉNAGEMENT DE CHICANES SUR LA RD 855

Au mois de mars, la commune a engagé des travaux d'aménagement sur la RD 855 dans le quartier d'Ibarron. Un aménagement qui a consisté en l'installation de chicanes obligeant les véhicules à réduire la vitesse.



POINT TRAVAUX : CANTINE SCOLAIRE XABATENE

Les travaux d'agrandissement de la cantine municipale se poursuivent. Le gros œuvre et les charpentes sont terminés, place maintenant aux travaux intérieurs.



IBARRON : CONSTRUCTION DE SANITAIRES PUBLICS ET LOCAUX DE STOCKAGE

Une étude est en cours pour la création d'un nouveau local destiné au fonctionnement du comité des fêtes d'Ibarron et du SPUC Lasterka. Ce nouvel équipement sera doté de sanitaires et d'espaces de stockage d'environ 20m2 pour chaque association ce qui leur permettra d'entreposer leur matériel. Des travaux réalisés en régie par les agents du service technique, prévus fin 2024 et début 2025.

EUS

Ferri lasterren zaintza : Erabiltzaileen segurtasuna bermatzea eta hein berean, ingurumena eta bioaniztasunaren zaintzea da helburua.

855 departamendu bidearen sigo-sagen berrantolaketa : Ibarrungo auzoan abiadura murrizteko asmoz, herriko etxeak obrak engainatu ditu, sigo-saga batzuk ezarri 855 departamendu bidean.

Elizei buruzko fundu bat : Xabatene eskola-jantegia : Herriko jantegiaren handitze obrak jarraitzen dute. Obra handia eta zureria bukatuak dira.

Ibarrun : azterketa abiatua da : Azterketa bat abiatua da besta komitea eta SPUC lasterketaren funtzionamendurako, lokal berri bat sortzeko asmoz.

Sobriété énergétique, réajustement de l'éclairage public

Dans le cadre de la sobriété énergétique, le mode de fonctionnement de l'éclairage public a été réajusté. Dorénavant, l'allumage se fait sur l'horloge crépusculaire, de la tombée de la nuit jusqu'à 6h du matin. L'extinction de l'éclairage public est programmée à 22h sur l'ensemble de la commune hormis dans les zones suivantes : Bourg d'Ibarron, Bourg, Bourg d'Amotz, carrefour Cherchebruit, quartier lac jusqu'à 2h du matin. Les éclairages publics sont alimentés par une énergie certifiée verte par nos fournisseurs d'électricité. Une campagne de renouvellement des ballons fluo a été réalisée en 2021 et 2022 et une dernière campagne devrait être réalisée en 2024 – 2025.



Récupérateurs d'eau

La campagne de récupérateur d'eau qui a débuté au 1er septembre 2023 a rencontré un vif succès, les 100 produits se sont écoulés en quelques semaines. Cette action a été effectuée en partenariat avec Gamm Vert et Bricomarché de Saint-Pée-sur-Nivelle. La participation de la mairie et celle de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, de 50€ chacune, a permis aux usagers de bénéficier d'un remboursement de 100€, après achat, donnant un prix de revient de 20€ au récupérateur d'eau. Une belle opération !

La Communauté d'Agglomération Pays Basque réitère son action de 50€ pour tout achat d'un récupérateur d'eau de pluie, rendez-vous sur : www.communaute-paysbasque.fr

EUS

Energia sahtasuna : Argiteria publikoaren ibilera berrikusia izan da. Piztea iluntze-ordularian egiten da, ilunabarretik goizeko óak arte. Itzaltzea herri guzian 22:00etan programatua da eremu batzuetan izan ezik.

Ur-bilgailuak : Kanpaina biziki arrakastatsua izan da ! herriko etxeak eta Euskal Hirigune Elkargoak 50€ko laguntza ekarri dute bakoitzak. Erabiltzaileek erosketa egin ondotik, 100€tako diru itzultzea izan dute, ur-bilgailuaren kostu prezioa 20€tako bilakatuz.

Agenda

MUTXIKO

21/07, 18/08, 15/09, 20/10

SAMEDI 13 JUILLET

Feu d'artifice – Lac

(Sous réserve de l'autorisation préfectorale)

DIMANCHE 21 JUILLET

Soirée paysanne et spectacle Mugak

(Alaia et Kalakan)

📍 Espace culturel Larreko

DU 15 AU 17 AOÛT

Troquet Vagabond

📍 Parking Utsalea

Un bar ambulant qui vous propose un large choix de bières locales et artisanales à la pression sur sa grande terrasse aménagée, ainsi que de nombreuses animations au programme au cours de ces 3 soirées : des animations prévues en soirée, blind-test, karaoké géant, concert avec « The Six Toys ».

DIMANCHE 18 AOÛT

Soirée paysanne et spectacle « Le cas rapace »

📍 Place Xan Ithourria

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

Journée des associations

📍 Espace culturel Larreko

DU 20 AU 22 SEPTEMBRE

Journées européennes du patrimoine

DU 30 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE

Semaine bleue

LUNDI 25 NOVEMBRE

Journée de lutte contre les violences faites aux femmes

DIMANCHE 1^{ER} DÉCEMBRE

Marché de Noël

📍 Place Xan Ithourria

COURANT DÉCEMBRE

Distribution des colis de Noël

Naissances

DÉCEMBRE 2023

CHOMYEZ IGUINIZ Milia
DULUC Maylan
DESCOURTIS Théo
DESCOURTIS Nathan
DUMOULIN JEAN Gil

JANVIER 2024

POUCHAIN Rafael
SEIN Alba
MATA LECONTE Andréa

MARS 2024

DE BUZON Lucien
IBARBIDE Laïa

AVRIL 2024

HACALA Oxan
NEMERY Maddi
NEMERY Ekhi

MAI 2024

SANCHEZ June

Mariages

AVRIL 2024

RISSET Aurélien et FORR Morgane
MUSSET Jean-Claude et DAUMAS Patricia

MAI 2024

SARROSQUY Jon et OLLIVON Aline
CHALUFOUR Nathalie et COUSSEMACQ Laurent

JUIN 2024

IDIART Dominique et CARCELEN Angeline
OLANO Stéphane et HIRIBARREN Fanny

Décès

DÉCEMBRE 2023

DE GIGNERON JOLLIMON de MAROLLES
née PASCAULT Nicole
DARDEL née FABRE Corinne

JANVIER 2024

JOURDAIN de MUIZON Francis
DURNERIN Chantal
MARCOTTE de SAINTE MARIE née METMAN Catherine
MENDY Joseph
ETCHEVERS Jean-Marc
GALLO Franck
CHÂTAIN Jean-Michel
ELISSALDE Philippe

FÉVRIER 2024

BILLON Bernard
MALSBERGER Anna

MARS 2024

EFFROY Maxime
DIAZ née ROMERO RODRIGUEZ Magdalena
POURTEAU Emile
LABARRÈRE Pascal
ALEMAN née JORAJURIA Joséphine
SMITH née INDART Marie
TRON Noël

AVRIL 2024

CANOT Frédéric
ENDARA Michel

MAI 2024

ITURRIA Fernand
BAREIGTS née ECHEVESTE Marie Madeleine

JUIN 2024

AUZAS née MOLAS Viviane

AGIR Egin Senperentzat POUR SAINT-PÉE

Le budget voté le 11 avril 2024 permettra de réaliser deux opérations importantes : l'extension de la cantine scolaire et du centre de loisirs (l'ensemble représente 1 063 000€). Nombreuses sont les autres opérations plus ponctuelles (grosses réparations voirie, dotations en matériels pour les services municipaux) financées principalement par des ressources propres (autofinancement, subventions). Rappelons **qu'aucun emprunt** n'a été réalisé en 2023 ce qui a permis **d'abaisser la dette de la commune** et de reconstituer ainsi une capacité d'endettement.

Malheureusement, le programme d'extension de la cantine a été sous-évalué. Initialement estimé à **370 000€** alors qu'à l'époque l'adjoint en charge des travaux était du métier, s'élève finalement à **650 000€**. Une facture salée pour les contribuables, d'autant plus qu'il est désormais impossible de demander une subvention globale en raison de l'évolution du projet. **Merçi à l'opposition !!!**

Contrairement aux allégations du groupe **Elgarrekin Senpererentzat** le déficit de la crèche n'est pas nouveau, il était déjà présent au cours de leur mandat et qu'a-t-il fait à ce moment-là ? **RIEN**. Depuis notre arrivée nous suivons attentivement le financement de la crèche, les communes de Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Ainhoa et Souraïde travaillent en étroite collaboration avec l'association Maitexoak pour garantir un environnement optimal pour les tout-petits.

Dans sa dernière publication le groupe **Elgarrekin Senpererentzat** affirme que la majorité vend des parcelles agricoles. À ce jour, **aucun acte de vente n'a été signé. Encore une fausse information !!** Il rajoute « terrain vendu un jour, perdu à jamais », qu'en est-il de la parcelle des fougères communales du lac, située à l'endroit même où le collège Seaska a été construit et de la **réattribution des terres d'Habantzen** ? Le groupe Agir Pour Saint-Pée s'efforce de redistribuer les terres agricoles et les fougères en associant les agriculteurs de Saint-Pée, contrairement à vous. Nous poursuivons notre engagement auprès d'eux en leur proposant le service de remplacement et la restitution du diagnostic pastoral.

Saint-Pée est heureuse d'avoir accueilli la 41ème édition d'Herri Urrats autour du lac, la municipalité s'engage dans le développement de la langue basque : formation des agents, locaux mis à disposition pour le groupe AEK, adhésion à l'eusko,

recrutement d'une personne pour les traductions (nous nous efforçons de traduire un maximum de publications), sans oublier l'offre scolaire en immersif ou en bilingue.

Nous sommes toujours à l'écoute des Senpertar avec dernièrement, l'aménagement de la route d'Ahetze, la signature du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), du protocole de rappel à l'ordre et la mise en place d'un radar pédagogique. **La sécurité reste une de nos priorités !!**

Bozkatutako aurrekontua bi ekintza inportante gauzatzeko ahala emanen du : eskolako jantokiaren eta aisialdi zentroaren handitzea (1 063 000€-tan). Baliabide propioekin finantzatzeko beste ekintza berezi batzuk ere badira.

Mailegurik ez da egin 2023an, eta horri esker herriaren zorrek ez dira goratu.

*Zoritxarrez, kantinaren handitzeko programa azpi-ebaluatua izan da. Hasieran, 370 000€-koa zen, garai hartan obretako axuanta zena ofiziokoa zen eta azkenean, 650 000€-koa da. Zergaordaintzaileentzat, faktura gazia, are gehiago proiektuaren bilakaeragatik dirulaguntza orokorra eskatzea ezinezkoa izan bazaigu. **Eskerrak Kontrako Zerrendari !!!***

Elgarrekin Senpererentzat taldearen salaketen kontra, *hautzaindegiaren defizita ez da berria, haien agintaldian han zen eta zer egin du ? **DEUS**. Heldu garenez geroztik, Senpere, Ainhoa, Sara eta Zuraideko herriek Maitexoak elkartearekin lan egin dute, haur ttikiari ingurumen hobea emateko.*

Elgarrekin Senpererentzat, *laborantxako lurak saltzen ditugula dio. Gaur egun ez da salerosketa-agiririk sinatu. **Berriz ere informazio faltsu bat !!!** Egin Senpererentzat taldeak laborantxako lurak eta iratze tokiak berriz banatzen ditu Senperako laborariak elkartuz, zuek ez bezala. Gure engaiamendua segitzen dugu haiekin, ordezkapen zerbitzua eta pastoral diagnostikoaren itzultzea proposatuz.*

Senpere uros da Herri Urratsen 41garren edizioa errezibitzeagatik, Herriko Etxea euskararen garatzearekin engaiatzen da, eragileen formakuntzarekin, AEK taldearentzat prestatutako lokalak, euskoari kidetzea, itzulpenetarako persona bat kontratazea eta murgiltze edo elebiduneko eskola eskaintza.

Segurtasuna gure lehentasunetako bat da. Ahetzeko bidearen antolatzea, CLSPDren sinadura (Segurtasunerako eta Delinkuentziaren Prebentziorako Tokiko kontseilua), radar pedagogikoa edo ordena gogoratzeko protokoloa.

Beti hor gira Senpertarren entzuteko.

HATS BERRI !

NOUVEL ÉLAN !



Peyo BEHASTEGUY
Céline MUNDUTEGUY-LARRAMENDY
Christophe JAUREGUY
Christine PERUGORRIA
Pascal IRUBETAGOYENA

Association MAITETXOAK : une position attentiste, de Mr ELHORGA et son équipe, qui est intolérable et profondément irresponsable.

Au regard de l'importance du service d'accueil des petits et enfants de 0 à 6 ans qu'assure l'association pour bon nombre de familles du territoire, la municipalité, qui plus est, membre du conseil d'administration, ne devait en aucun cas, laisser l'association se démener seule face aux difficultés.

Cette affaire nous pousse également à nous questionner sur le fonctionnement de la municipalité en place :

- Parfaitement au courant, fin décembre, des pertes financières de l'association, comment est-il admissible que le budget de la commune voté le 11 avril 2024 soit caduc seulement quelques semaines plus tard ?

- Pourquoi la commission enfance et jeunesse n'a-t-elle jamais été réunie pour exposer aux membres élu-e-s municipaux les informations sur ce dossier et débattre des initiatives nécessaires à la résolution du problème ?

Pour **Hats Berri/Nouvel Elan**, M. ELHORGA et son équipe, sont responsables de la situation de conflit actuel.

Pour l'heure, il est important d'assurer l'aide financière nécessaire pour assurer l'année en cours et apaiser les tensions.

Ensuite, en tant que membre de droit avec voix délibérative au sein de l'association Maitetxoak, la mairie doit accompagner l'association dans sa structuration et être partie prenante dans le choix des engagements financiers pour pérenniser un service dont le territoire ne peut se passer.

MAITETXOAK elkarteak: ELHORGA jauna eta bere taldearen posizio goaitagarria, onartezina eta biziki arduragabea dena.

0 eta 6 urte arteko haurren harrera zerbitzuaren garrantzia ikusirik, elkarteak lurraldeko familia anitzentzat segurtatzen duena, Herriko Etxeak, administrazio kontseiluko kide izateaz gain, ez zuten nehola ere utzi behar elkarteak bakarrik zailtasunen aitzinean.

Afera horrek, oraingo Herriko Etxearen funtzionamenduz galdetzeraz garrantzia:

- Elkartearen diru galtzeen jakinean abendu bukaeran, nola da onargarria 2024ko apirilaren 11n bozkatu izan den herriko aurrekontua, aste batzuk berantago ez gehiago balio izatea?

- Zergatik Hautzaroa eta Gazteria komisioa ez da sekulan bildu herriko hautetsien afera horri buruzko informazioak aurkezteko eta arazoa konpontzeko beharrezkoak diren inizatibak eztabaidatzeko?

Hats Berri/Nouvelle Elan-entzat, ELHORGA jauna eta bere taldea dira gaur egungo gatazka egoeraren arduradunak.

Mementoko, garrantzitsua da behar den laguntza ekonomikoa bermatzea, aurtengo urtea segurtatzeko eta tentsioak lasaitzeko.

Ondotik, Maitetxoak elkartearen baitan boza erabakigarri duen zuzenbidezko kide gisa, Herriko Etxeak elkarteak lagundu behar du bere egituratzean, eta parte hartzaile izan behar du diru engaiamenduen hautatzean, lurralde horrendako baitezpadako zerbitzu horren iraunarazteko.



Hats Berri - Nouvel Élan - hatsberri.nouvelelan@gmail.com



01 FINANCES PUBLIQUES : la boussole perd son nord...

Le BUDGET 2024 et FISCALITÉ

Présentés en Conseil Municipal du 11 avril, le budget 2024 et l'augmentation de la fiscalité nous rendent **PERPLEXES !**

Budget :

Augmentation de 16,50 % par rapport au réalisé 2023 sur les dépenses en **FONCTIONNEMENT**.

Pourquoi tant d'écarts ?

Réponses génériques : inflation, charges du personnel... Nos interrogations sont restées sans réponses précises.

En **INVESTISSEMENT**, recours à l'**EMPRUNT !**

1 850 000 € = 52 % du budget réel pour des projets qui peinent à sortir de terre.

Des outils tels que les subventions, les dotations ont été insuffisamment mobilisés pour les projets de Senpere. Après une année de sommeil, l'addition est salée !

Fiscalité :

Augmentation des taux communaux des taxes foncières de **+2 %** en 2023 et, à nouveau, de **+3 %** en 2024.

Conscients que la fiscalité est un outil incontournable et l'un des derniers leviers dans la gestion financière d'une commune, nous estimons que son usage doit se faire en dernier ressort, après avoir examiné **toutes les autres marges de manœuvre financière**.

En Conseil, notre groupe ELGARREKIN SENPERERENTZAT a donc voté CONTRE le budget, CONTRE la hausse des taux et POUR le recours aux demandes de subvention.

Nous maintenons toujours une ligne de conduite claire et constante.

Contrairement à Hats Berri qui **s'abstient** sur le vote du budget, et **vote pour** l'augmentation de la fiscalité.

2024 AURREKONTUA ETA FISKALITATEA

Aurrekontua:

FUNTZIONAMENDU % 16,50eko emendatzen da 2023arekin konparatuz.

Gure galdeak erantzun zehatzik gabe gelditu dira. **INBERTSIOAN, 1 850 000 €ko MAILEGU** batekin orekatzen!

aurrekontu errearen % 52, nekez ateratzen diren proiektuentzat.

Diru laguntza eskaerak ez dira aski landuak izan.

Fiskalitatea:

Zergak 2023an **% 2ez** emendatu ondoren, 2024an berriz **% 3ez** goratzen dira.

Zergak ezinbestekoak dira, baina pentsatzen dugu emendatzeak bertze diru iturri guztiak landu ondoren egin behar dira.

ELGARREKIN SENPERERENTZAT taldeak aurka bozkatu du.

Horrela, gure ikusmolde ezagutarazten dugu eta Hats Berrirekiko gure desadostasuna markatzen dugu: abstentzioa Aurrekontuarentzat, fiskalitatearen emendatzearen alde bozkatu baitute.

Guy
HEUGUEROT



Dominique
IDIART

Céline
BOTTECCHIA
PIVA

02 FAMILLE, ENFANCE

Notre crèche : en péril...

Depuis sa création l'**Association Maitetxoak**, gérante de la crèche, accueille les enfants des communes de St Pée, Sare, Ainhoa et Souraïde, et se bat pour remplir la mission de service public.

Soucieuse du respect d'une **gestion financière rigoureuse**, la santé financière de la crèche a toujours été **SAINE** et même soulignée par les financeurs tels que la CAF ou l'Agglomération Pays Basque.

La période post-covid est passée par-là !

Elle a déséquilibré ses finances (charges plus importantes, réglementation nationale imposée). La crèche de St Pée n'est pas la seule dans ce cas. Plusieurs communes des alentours, confrontées à des difficultés semblables, ont su prendre leurs responsabilités et ont augmenté leur participation financière de **façon durable** pour conserver leur crèche.

Depuis fin 2022, les membres de l'Association n'ont eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme et de solliciter l'aide de la Commune.

Alors qu'attendent M. le Maire et son équipe ?

Nous déplorons que la situation s'enlise.

L'engagement à soutenir l'Association ne peut pas être ponctuel.

Terminées les tergiversations et les paroles, le temps est venu de passer aux **actes**, car **il y a urgence !**

Notre groupe ELGARREKIN SENPERERENTZAT continuera d'être aux côtés de l'Association Maitetxoak et des familles car nous sommes convaincus que la crèche, dans son **format associatif actuel**, a pleinement sa place !

Gure hartzaindegia zailtasun handian.

Hastapenetik, Elkartekak kudeaketa zorrotz bat dararamaten du, CAF eta bertze egiturek aitorturik. Covidaren ondotik, kargu eta araua aldaketa ondoren, 2022 urte bukaeran elkarteko kideek jakinarazi zuten zerbitzuaren segurtatzeko dirulaguntzen emendatze iraunkor bat behar zela, inguruko herrietan egin den bezala.

Zer zain daude Auzapez jauna eta bere taldea?

ELGARREKIN SENPERERENTZAT taldeak Maitetxoak Elkartearen, familieta langileen ondoan jarraitukodu, uste baitugu hartzaindegia beharrezko herri-zerbitzu dela.

www.elgarrekin-senpere.com

f @ Elgarrekin Senpererentzat @ elgarrekin.senpere@gmail.com

Suivez-nous !

Panneau Pocket

Les informations et alertes de **Saint-Pée-sur-Nivelle** sont sur **PanneauPocket**

- 1 Téléchargez gratuitement l'application
- 2 Recherchez Saint-Pée-sur-Nivelle ou 64310
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi



CITOYENS ET SOLIDAIRES

Pour votre quartier, devenez acteur de la sécurité !

 CONVIVALITÉ Un quartier où il fait bon vivre Annuaire, journal, fêtes des voisins.	 SÉCURITÉ ~40% de cambriolages Signalétique dissuasive Alertes SMS	 ENTRAIDE Echangeons des services entre voisins Covoiturage, prévention d'objets, achats groupés
--	--	--

100% GRATUIT

VOISINS VIGILANTS AUZOKIDE ERNEAK

Google Play www.voisinsvigilants.org Apple Store



[stpeesurnivelle](https://www.facebook.com/stpeesurnivelle)



www.saintpeesurnivelle.fr



Mais aussi...

Bulletin Municipal
Livret Larreko
Guide Pratique
Guide des associations